



Relations Media:

Florence Lièvre Tél.: 01 47 54 50 71 florence.lievre@capqemini.com **Relations presse & Investisseurs :** Stéphanie Bia

Tél.: 01 46 41 72 01 stephanie.bia@altran.com

Relations Investisseurs:

Vincent Biraud Tél.: 01 47 54 50 87 vincent.biraud@capgemini.com

La Cour d'appel de Paris confirme la conformité de l'offre publique d'achat amicale de Capgemini sur Altran

- La prise de contrôle d'Altran par Capgemini est désormais effective
- Une dernière réouverture de l'offre aura lieu du 16 au 27 mars 2020 (inclus)

Paris, le 13 mars 2020 – Par un arrêt en date de ce jour, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours formé à l'encontre de la décision de conformité rendue par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de l'offre publique d'achat amicale de Capgemini (Euronext Paris : CAP) portant sur les actions Altran Technologies (Euronext Paris : ALT). La Cour d'appel a ainsi confirmé la validité de l'offre au regard des dispositions législatives et réglementaires applicables et celle du visa apposé par l'AMF sur la note en réponse d'Altran.

La prise de contrôle d'Altran par Capgemini, qui détient à ce jour 55,13% du capital et 55,06% des droits de vote d'Altran¹, est désormais effective. Le Groupe peut ainsi mettre en œuvre sa stratégie visant créer un leader mondial de la transformation digitale des entreprises industrielles, qu'il appelle « l'Intelligent Industry ».

Paul Hermelin, Président-directeur général du groupe Capgemini et Aiman Ezzat, prochain Directeur Général du groupe Capgemini à l'issue de l'Assemblée Générale de mai 2020, se félicitent : « Nous nous réjouissons de la décision de la Cour d'Appel. Nous souhaitons la bienvenue dans le Groupe à tous les collaborateurs d'Altran avec lesquels nous allons construire ensemble un leader mondial dans l'« Intelligent Industry » en nous appuyant sur la complémentarité et la puissance de nos expertises métiers et technologiques. Concernant l'OPA amicale, une dernière étape va commencer dès lundi prochain avec la réouverture de l'offre pour une période de 10 jours de bourse. Cette réouverture représente la dernière opportunité pour les actionnaires d'Altran de pouvoir bénéficier de l'offre de Capgemini à un prix de 14,5 euros par action, ce qui constitue une offre particulièrement attractive dans les conditions de marché actuelles ».

Dominique Cerutti, Président-directeur général du groupe Altran, ajoute : « Nous nous réjouissons de la décision rendue aujourd'hui et nous sommes impatients de travailler conjointement avec les équipes de Capgemini pour créer le leader mondial dans le domaine de l'« Intelligent Industry » adressant les besoins d'innovation et de transformation digitale de nos clients. Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble de nos collaborateurs qui sont restés engagés auprès de nos clients tout au long de ce processus d'offre ».

¹ En tenant compte des actions auto-détenues et sur la base d'un capital social d'Altran composé de 257 021 105 actions représentant 257 351 451 droits de vote au 28 février 2020.



Conformément aux engagements pris par Capgemini², l'offre sera réouverte du 16 au 27 mars 2020 (inclus) aux mêmes conditions financières, permettant ainsi aux actionnaires n'ayant pas encore apporté leurs actions à l'offre de le faire à un prix de 14,50 euros par action Altran.

Il est rappelé que Capgemini s'est également engagé, pour une durée de 18 mois à compter du 14 janvier 2020, à ne pas déposer une nouvelle offre ou mettre en œuvre une fusion sur la base d'un prix par action Altran supérieur au prix de l'offre³.

Les résultats financiers d'Altran seront consolidés dans les comptes du groupe Capgemini à partir du 1^{er} avril 2020. La publication des résultats du 1^{er} semestre 2020, première publication consolidée, interviendra début septembre 2020.

CALENDRIER CAPGEMINI

28 avril 2020 Publication du chiffre d'affaires pour le 1^{er} trimestre 2020

• 20 mai 2020 Assemblée Générale Capgemini

• 3 septembre 2020 Publication des résultats pour le 1^{er} semestre 2020

CALENDRIER ALTRAN

22 avril 2020 Publication du chiffre d'affaires pour le 1^{er} trimestre 2020

• 23 juin 2020 Assemblée Générale Altran Technologies

2 septembre 2020 Publication des résultats pour le 1^{er} semestre 2020

La note d'information de Capgemini et la note en réponse d'Altran, telles qu'approuvées par l'AMF le 14 octobre 2019 respectivement sous le visa n° 19-489 et le visa n° 19-490, ainsi que les documents relatifs aux autres informations de chacune des sociétés, sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site internet de Capgemini (www.capgemini.com/altran) ou d'Altran (www.altran.com). Ces documents peuvent être obtenus sans frais auprès de Capgemini (11 rue de Tilsitt, 75017 Paris, France) ou d'Altran (96 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France), selon qu'ils se rapportent à Capgemini ou Altran.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers d'Altran.

Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'offre publique d'achat, qui contient les termes et conditions de l'offre, ainsi que, le cas échéant, de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Capgemini, Altran et l'offre publique.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'offre publique d'achat n'est pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales.

La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Capgemini et Altran déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

 $^{^{2}}$ Voir avis AMF 219C2818 du 18 décembre 2019.

³ Voir <u>communiqué de presse de Capgemini du 14 janvier 2020</u>.



À propos de Capgemini

Capgemini est un leader mondial du conseil, des services informatiques et de la transformation numérique. A la pointe de l'innovation, le Groupe aide ses clients à saisir l'ensemble des opportunités que présentent le cloud, le digital et les plateformes. Fort de 50 ans d'expérience et d'une grande expertise des différents secteurs d'activité, il accompagne les entreprises et organisations dans la réalisation de leurs ambitions, de la définition de leur stratégie à la mise en œuvre de leurs opérations. Pour Capgemini, ce sont les hommes et les femmes qui donnent toute sa valeur à la technologie. Résolument multiculturel, le Groupe compte près de 220 000 collaborateurs présents dans plus de 40 pays. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 14,1 milliards d'euros en 2019.

Plus d'informations sur <u>www.capqemini.com</u>. *People matter, results count.*

À propos d'Altran

Altran est le leader mondial incontesté des services d'ingénierie et de R&D. Le Groupe offre à ses clients une proposition de valeur unique pour relever leurs défis de transformation et d'innovation. Altran accompagne ses clients, du concept à l'industrialisation, pour développer les produits et les services de demain. Altran intervient depuis plus de 35 ans auprès des grands acteurs de nombreux secteurs : Automobile, Aéronautique, Spatial, Défense & Naval, Rail, Infrastructure & Transport, Industrie & Biens de consommation, Sciences de la vie, Communications, Semiconducteur & Electronique, Logiciel & Internet, Finance & Secteur Public. Altran a généré 3,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019, avec plus de 50 000 employés dans plus dans 30 pays. www.altran.com